

# ORGANIQUES

EN VRAC OU DANS  
UN SAC EN PAPIER



## RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Nourriture (cuite, crue, avariée ou congelée)
- Nourriture pour animaux
- Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farine et sucre
- Produits laitiers non liquides
- Friandises et confiseries
- Café (grains, marc et filtres), sachets de thé et tisane
- Poissons, viandes, os et arêtes
- Carapaces de crabe et homard, coquilles d'œufs et écailles de noix

## PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Assiettes ou verres en carton, cartons souillés d'aliments (pizza)
- Papiers essuie-tout, papiers-mouchoirs et serviettes de table souillés
- Petits articles en bambou (en enlevant les parties en plastique et en métal)



## RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes et résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retailles de haie et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon, bran de scie, brindilles, copeaux de bois et plantes d'intérieur



## AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
- Cheveux, poils d'animaux, litières de petits animaux (chats, lapins, hamsters)



PAS DE SAC DE PLASTIQUE,  
MÊME S'IL EST COMPOSTABLE.



# DÉCHETS

LES DÉCHETS SONT  
DES OBJETS

EN FIN DE VIE UTILE  
qui ne peuvent être déposés  
ni au bac brun ou bleu/vert,  
ni à l'écocentre,  
ni aux comptoirs d'entraide.

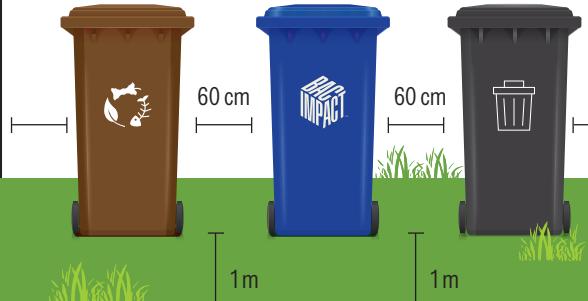


## ACCEPTÉS

- Couches
- Jouets brisés
- Brosse et miroirs
- Vaisselle et porcelaine brisée
- Gants de vaisselle et éponges
- Pailles de plastique
- Brosse à dents de plastique
- Tout plastique compostable et biodégradable
- Etc.

## COMMENT PLACER VOS BACS POUR LA COLLECTE

- Roues et poignées orientées vers la maison
- Bacs placés côté à côté et espacés de 60 cm (2 pi)



- Bacs sur votre propriété, près de la bordure de rue (1 à 1,5 m)
- Aucun obstacle (arbre, clôture, voiture, banc de neige, etc.) dans un espace de 60 cm (2 pi) de chaque côté du bac
- En hiver, bacs déneigés et couvercles non gelés

# RÉCUPÉRATION

EN VRAC



Modernisation :  
consultez la nouvelle liste des matières.

## CONTENANTS ET EMBALLAGES

- Contenants de produits d'entretien ménager
- Emballages, pots et contenants de produits alimentaires
- Boîtes de carton
- Assiettes et papiers d'aluminium
- Emballages de mets à emporter et préparés
- Polystyrènes alimentaires
- Plastiques souples ou rigides



## IMPRIMÉS

- Journaux et circulaires
- Enveloppes
- Feuilles de papier
- Cahiers sans reliure

## EXCEPTIONS

- Aérosols (écocentre)
- Emballages de protection en polystyrène - styrémousse avec billes (écocentre)
- Plastiques compostables dont le PLA (déchets)



Pour plus d'information,  
visitez [bacimpact.ca](http://bacimpact.ca)



# CALENDRIER DE COLLECTES 2025

DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



51%  
déchets



22%  
bac brun



27%  
bac bleu



Encore aujourd'hui,  
la majorité des  
matières collectées  
sont des déchets.

Trions nos matières  
pour réduire nos  
déchets.  
C'est assez!



819 324-5670

NOTRE TERRITOIRE  
POUR L'AVENIR

MRC DES  
LAURENTIDES

TRAINDEVIEDURABLE.com

JANVIER				
L	M	M	J	V
30	31	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

FÉVRIER				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
3	4	5	6	7

MARS				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31	1	2	3	4

AVRIL				
L	M	M	J	V
31	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	30	1

MAI				
L	M	M	J	V
28	29	30	30	1
5	6	7	7	8
12	13	14	14	15
19	20	21	21	22
26	27	28	28	29

**JUIN**

L	M	M	J	V
2	3	4	4	5
9	10	11	11	12
16	17	18	18	19
23	24	25	25	26
30	1	2	2	3

**JUILLET**

L	M	M	J	V
30	1	2	2	3
7	8	9	9	10
14	15	16	16	17
21	22	23	23	24
28	29	30	30	31

**AOÛT**

L	M	M	J	V
28	29	30	30	31
4	5	6	6	7
11	12	13	13	14
18	19	20	20	21
25	26	27	27	28

**SEPTEMBRE**

L	M	M	J	V
1	2	3	3	4
8	9	11	11	12
15	16	17	17	18
22	23	24	24	25
29	30	1	1	2

**OCTOBRE**

L	M	M	J	V
29	30	1	1	2
6	7	8	8	9
13	14	15	15	16
20	21	22	22	23
27	28	29	29	30

**NOVEMBRE**

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
1	2	3	4	5

**DÉCEMBRE**

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31	1	2

**SECTEUR EST :**

Avenues de la 1<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> et de la 12<sup>e</sup> à la 22<sup>e</sup>, les rues de la Rivière avec ses rues adjacentes, la rue Morin, le chemin de la Gare, les zones du Lac-Fortier, du Lac-La Salle et le chemin du Curé-Corbeil Est, de l'intersection de la rue Morin à la rue du Bel-Autome.

**SECTEUR OUEST :**

11<sup>e</sup> Avenue, Domaine Trudeau, secteur Alverna, boulevard Labelle, chemin du Curé-Corbeil Ouest, chemin du Curé-Corbeil Est, de l'intersection Bel-Autome au boulevard Labelle, les secteurs du chemin Beaulne et Val-Royal.

S'il n'y a pas d'indication couleur, la collecte se fait dans les 2 secteurs.



BIEN TRIÉS,  
BIEN COLLECTÉS!  
La bonne matière  
à la bonne place!

NOTRE TERRITOIRE  
NOTRE AVENIR  
**MRC DES LAURENTIDES**

**ÉCO CENTRE RÉGIONAL DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

1710, Principale Est

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et  
du 1<sup>er</sup> au 31 décembre

Mardi au samedi : 9 h à 16 h 30

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre

Lundi au samedi : 9 h à 16 h 30

Fermé les jours fériés,  
le 2 janvier et le 26 décembre 2025



Réserve aux citoyens de la MRC des Laurentides.

**Pour votre visite :**

- Tri préalable des matières

- Respect du volume maximal

- Pièce d'identité et preuve d'adresse

**Matières acceptées :**

- Matières recyclables

- Polystyrènes et plastiques

- Produits électroniques

- Résidus domestiques dangereux (RDD)

- Pneus et batteries d'auto et pneus de vélo

- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- Encombrants

- Résidus verts (acceptés seulement aux écocentres de Mont-Tremblant, de Sainte-Agathe-des-Monts et du Complexe Environnemental de la Rouge).

Des conditions s'appliquent pour les industries, commerces et institutions, notamment pour les CRD.

**ÉCO CENTRE RÉGIONAL DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

1710, Principale Est

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et  
du 1<sup>er</sup> au 31 décembre

Mardi au samedi : 9 h à 16 h 30

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre

Lundi au samedi : 9 h à 16 h 30

Fermé les jours fériés,

le 2 janvier et le 26 décembre 2025